

CAS DROIT DES ASSURANCES SOCIALES, TRAVAIL ET SANTE (FIL ROUGE)

La sécurité sociale en Suisse n'a pas été imaginée selon un plan général. Il y a au contraire juxtaposition de plusieurs régimes différents, fonctionnant chacun avec ses propres règles. De ce fait, on se retrouve face à une multitude de textes légaux et d'institutions compétentes ce qui génère une complexité certaine.

Les changements sociaux, démographiques et économiques des dernières décennies posent à notre système de sécurité sociale des défis importants auxquels il faut trouver des solutions adéquates. Dans ce sens, l'effervescence des réformes législatives et la jurisprudence abondante ne simplifient pas la tâche des praticiens et encore moins celle des assurés.

En effet, dans la plupart des cas, faire face à un problème de santé rime malheureusement souvent avec incompréhension des règles, implication de plusieurs intervenants (assureurs, médecins, autorités administratives), conflits de travail. À cela s'ajoutent la vulnérabilité de la personne touchée dans sa santé et l'insécurité financière. Et pour ne rien arranger, à cette situation se greffent des lacunes malheureusement encore présentes dans les différents régimes.

Par le biais d'un enseignement interactif et pluridisciplinaire, le CAS Droit des assurances sociales, travail et santé a pour ambition de présenter de manière claire et accessible le système des assurances sociales en Suisse et ses liens avec le droit européen. Le programme se concentre sur l'analyse des régimes suivants : l'assurance-maladie, l'assurance-accidents, l'assurance-invalidité, ainsi que, bien qu'il ne s'agisse pas d'une assurance sociale, de l'assurance perte de gain maladie, importante en pratique. La présentation est axée à chaque fois sur les grandes composantes de la protection – personnes assujetties, éventualités (risques) couvertes, prestations, intervenants, financement, etc. Dans ce cadre, la formation met en outre un accent particulier sur la notion de dépendance, en examinant notamment les enjeux pour les personnes âgées ou celles en situation de handicap, au regard des besoins en soins de longue durée.

Dans un dernier temps, le CAS aborde ensuite un sujet d'actualité, intimement lié au développement du système de la sécurité sociale, à savoir la santé et la sécurité au travail. Le travail occupe aujourd'hui une place centrale dans notre société. Il peut être facteur d'équilibre, d'intégration, de satisfaction, donc de santé. A l'inverse, il peut rendre malade ou causer d'autres lésions à la santé physique ou psychique. De quelle protection juridique bénéficient les personnes salariées? Quelles sont les obligations de celles qui les emploient? Quel est le rôle des professionnelles et professionnels de la sécurité et de la santé au travail? En examinant les différents textes légaux applicables, le programme a pour objectif de répondre à toutes ces questions.